Image not found or type unknown

Logement en constante dégradation-innondation

Par **seb1508**, le **15/09/2015** à **12:31**

Bonjour à tous,

Ne sachant plus trop quoi faire dans ma situation je me tourne vers le forum pour recueillir avis et conseils.
Voila ma situation: je suis locataire d'un deux pièces dans le 19eme arrondissement de paris depuis Février 2011. A compter de décembre 2011, le plafond de ma cuisine et de ma salle de bain s'est dégradé (chute de peinture puis de platre) sur une surface de pus en plus importante. J'ai fais deux déclarations de dégâts des eaux à mon assurance, j'ai averti et demandé réparation et action à l'agence gérant mon logement au nom du propriétaire, envoi de photos etc. Ces dégâts sont du à l'action de la voisine du dessus, dame en "problème psychiatrique" dont le logement est insalubre et occupant le logement au dessus du mien sans "a priori" payer le loyer depuis de nombreuses années. Cela dure depuis 4 ans bientôt, les expertises faites seulement par mon assurance et celle du syndic de copropriété sont édifiantes. Jamais mon propriétaire et l'agence le représentant n'a bougé ni même ne s'est déplacé.
LA situation s'est grandement aggravé depuis 15 jours, car il pleut littéralement dans ma cuisine et ma salle de bain, en continue. Ces espaces sont occupés par des bassines que je dois vider régulièrement, m'empêchant même d'utiliser ma cuisine et surtout les plafond menaçants clairement de s'effondrer. La voisine du dessus bien sur vu son état (elle explique que c'est moi qui "mouille" mon appartement volontairement pour l'accusé etc) ne veut rien faire, je ne peux pas discuter ni rien empêcher. Mon propriétaire et l'agence est bien évidemment avertie mais rien n'est fait à part un courrier énième au syndic de copropriété. J'ai insulté (oui j'en peux plus...) menacé, je m'apprête à envoyer un recommandé pour dire qu'il y a défaut de jouissance et mettre en demeure. Mais même en appelant les pompiers et les policiers personne ne se déplace. Que puis je faire??? quels sont mes Droits? Mon travail m'amène à me déplacer à l'étranger tout le temps, et c'est ma famille qui se relai pour venir vider les bassines pendant mes absences... Merci d'avance de votre aide... Sébastien

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés